

TARDETS-SORHOLUS

# Des frondeurs contre la Fédération de pêche

Six représentants d'Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) du Béarn et du Pays basque se sont réunis, vendredi dernier à Tardets, pour dénoncer, selon eux, la mainmise de la Fédération de pêche du département des Pyrénées-Atlantiques.

« On s'est rendu compte que tout ce qu'on demandait soit n'était pas suivi de réponse ou pas suivi de faits. Nous avons donc décidé, car nous sommes à une semaine de l'assemblée générale de la fédération, d'évoquer nos griefs à la presse », explique Nicolas Curutchague, président de l'AAPPMA de Haute-Soule.

Cinq autres présidents se sont ligüés pour dénoncer notamment, « l'acharnement », « l'ingérence » par la Fédération. Parmi celles-ci, figure l'AAPPMA des 1 500 propriétaires riverains de la Nive (APRN), présidée par André Salles. Cette association est la seule des 18 AAPPMA du département à bénéficier d'un statut non-réciprocaire, c'est-à-dire que pour pêcher sur son territoire, il faut auparavant avoir pris une carte de pêche auprès de cette dernière. « Ça ne plaît pas à la fédération et elle met tout en œuvre pour nous faire disparaître », assure André Salles, qui accuse la fédération de priver son AAPPMA de subventions nécessaires à son bon fonctionnement. Alors qu'elle cotiserait 25 à 30 000 euros par an, elle ne percevrait que 1 000 euros de subvention.

## Les conséquences

« Cela a des conséquences importantes. À cause des mesures prises par la fédération, nous allons certainement licencier nos trois employés. Et si la fédération continue, l'APRN n'existera plus et les baux de pêche se



Les cinq présidents Nicolas Curutchague, André Salles, Jean-Claude Bourdelas, Alain Barrabès et René Bernal. PHOTO A. J.

ront gérés par les propriétaires. On risque de faire un parcours privé comme on le voit ailleurs.»

Côté Béarnais, la Gaule Aspoise, présidée par Jean-Claude Bourdelas, accuse la fédération d'exercer des pressions sur son association pour que cette dernière poursuive le programme des brigades vertes (un programme sur la surveillance de l'état des eaux), alors qu'elle a déjà perdu 25 000 euros. « Nous avons un employé pour les quatre autres AAPPMA et il a fallu le licencier. Celles-ci n'ont pas voulu payer car nous étions l'employeur. Bel esprit pour le système associatif », lance-t-il.

## Le montant des subventions

La Gaule Paloise, quant à elle, présidée par René Bernal, reproche à la fédération de ne pas intervenir dans le contentieux entre son association, la plus ancienne, et celle d'Oloron, plus récente, sur la question de la gestion d'une partie de leurs mêmes baux de pêche ; tandis qu'Alain Barrabès, de l'Inter-cantonale des Baises, regrette que la fédération soit la seule à décider si un projet peut être

mené par une association ainsi que du montant des subventions allouées. Les six associations (Ernest Lombard, de l'AAPPMA d'Arudy, était absent pour raison de santé) ont décidé d'interpeller le préfet et les élus du département.

« Il y a une mainmise de la fédération sur les budgets qui peuvent être alloués aux AAPPMA », assure Nicolas Curutchague, qui reste optimiste. « On sait que, depuis une dizaine d'années, depuis qu'André Dartau a pris la présidence, que la fédération fonctionne sur un vase clos. Il n'y a aucun débat participatif parce que nous sommes exclus du conseil d'administration, mais ça pourrait évoluer dans le bon sens. »

Contacté par « Sud Ouest », André Dartau, président de la Fédération de pêche du département n'a pas voulu s'étendre. « Les portes sont ouvertes du lundi au vendredi pour tout le monde et nous ne répondons pas par presse interposée, a-t-il tenu à préciser. Je n'ai pas envie de rentrer dans ces polémiques. Si on s'occupait de pêche, ça serait bien. »

**Audrey Jasa**